



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 26 JUIN 2020**

Séance : 05 / 2020

Madame, Monsieur le conseiller municipal,
le conseil municipal s'est réuni le 3 juillet 2020, à 19 H 00, dans la salle de l'Espace Avenir de
VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 26 juin 2020.

Conseillers municipaux présents : 14

Absents : Madame BOULET Sidonie

L'ordre du jour était le suivant :

- 05 / 2020 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 05 / 2020 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 05 / 2020 / 03- * - Délégation du Maire
- 05 / 2020 / 04- * - Vote du compte de gestion
- 05 / 2020 / 05- * - Vote du Compte Administratif
- 05 / 2020 / 06- * - Devis sono Foyer Communal
- 05 / 2020 / 07- * - Vote des taxes
- 05 / 2020 / 08- * - Vote des subventions aux associations
- 05 / 2020 / 09- * - Délibération sur le montant des indemnités du maire et des adjoints
- 05 / 2020 / 10- * - Vote du Budget Primitif
- 05 / 2020 / 11- * - Demande de remboursement location salle
- 05 / 2020 / 12- * - Résultat de la commission d'appel d'offre pour la ferme Sénéchal
- 05 / 2020 / 13- * - Dossier PRADET
- 05 / 2020 / 14- * - Dématérialisation des actes
- 05 / 2020 / 15- * - Commission des impôts indirect
- 05 / 2020 / 16- * - Rappel sur les permis et les déclarations préalables
- 05 / 2020 / 17- * - Les logements sociaux avec Maisons et cités
- 05 / 2020 / 18- * - Recensement de la population
- 05 / 2020 / 19- * - Accord subvention Département FARDA
- 05 / 2020 / 20- * - Questions diverses
 - Dossier groupé de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
 - Félicitations pour réélection
 - Transfert des pouvoir de police spéciale du maire au président de l'EPCI
 - Info sur le conseil des jeunes et leurs projets
 - Mise en place d'un marché de village
 - Dossier FSIL
 - Distribution des masques

05/ 2020 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame CHOQUET Anne-Charlotte se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

05 / 2020 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la réunion en date du 30 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

05 / 2020 / 03- * - Délégation du Maire

1. Signature du contrat de M MURAWSKI en remplacement de M WAQUET.
2. Signature du contrat de Mme SABRE Marine pour le remplacement de Mme LIBBRECHT Camille.
3. Achat de matériels chez ALTRAD MEFRAN pour un montant de 165 € 96 TTC, chaises Espace Avenir.
4. Achat d'un frigo chez Henri Julien pour 1 194 € TTC.
5. Achat de fournitures scolaires chez Nathan pour un montant de 664 € 00 TTC.
6. Achat de fournitures scolaires chez Papeterie la Victoire Mme SIX pour un montant de 485 € 92 TTC.
7. Achat de fournitures scolaires chez Savoir Plus Mme BUTOR BLAMONT pour un montant de 483 € 16 TTC.
8. Achat de fournitures scolaires chez Savoir Plus Mme BUTOR BLAMONT pour un montant de 206 € 00 TTC.
9. Achat de fournitures scolaires chez Papeterie la Victoire Mme BUTOR BLAMONT pour un Montant de 115 € 97 TTC.
10. Achat fournitures scolaires Savoir Plus Mme HUET pour un montant de 460 € 72 TTC.
11. Achat fournitures scolaires Savoir Plus Mme HUET pour un montant de 290 € 46 TTC.
12. Achat fournitures scolaires Papeterie la Victoire pour un montant de 479 € 96 TTC.
(Total achats fournitures scolaires : 3 498 € 74)
13. Signatures des contrats de centre aéré pour :
 - Madame FLAMENT Carine, Animatrice BAFA
 - Mademoiselle HERBAUT Chloé, Animatrice BAFA
 - Monsieur DELELIS Matthéo, Stagiaire BAFA
 - Mademoiselle PROTIN MOREL Marylou, Aide-animatrice

05 / 2020 / 04- * - Vote du compte de gestion

Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion de Madame la Trésorière pour l'année 2019 et propose de l'adopter.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2020 / 05- * - Vote du Compte Administratif

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2019 comme suit :

Section de Fonctionnement Compte Administratif 2019			
RECETTES	BUDGET	REALISE	DIFFERENCE
002 Excédent antérieur reporté	8 808,63 €	8 808,63 €	0,00 €
013 Produits de Gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 Produits de Gestion courante	44 000,00 €	46 694,30 €	-2 694,30 €
72 Travaux en régie Opération d'ordre	15 000,00 €	12 890,60 €	2 109,40 €
73 Impôts et taxes	360 726,00 €	382 350,42 €	21 624,42 €
74 Dotation Subventions et Participations	172 380,00 €	161 255,33 €	-11 124,67 €
75 Autres produits de Gestion	18 200,00 €	19 900,83 €	1 700,83 €
77 Produits exceptionnels	1 599,00 €	1 599,00 €	0,00 €
79 Charges exceptionnelles			0,00 €
TOTAL	620 713,63 €	633 499,11 €	12 785,48 €
DEPENSES	BUDGET	REALISE	DIFFERENCE
011 Charges à caractère général	146 500,00 €	134 631,46 €	11 868,54 €
012 Charges de personnel	315 500,00 €	300 489,07 €	15 010,93 €
023 Virement à la section d'Investissement	25 300,00 €		25 300,00 €
65 Autres charges de gestion courante	44 020,00 €	43 331,95 €	688,05 €
66 Charges financières	20 300,00 €	19 986,72 €	313,28 €
67 Charges Exceptionnelles	18 574,63 €	4 156,50 €	14 418,13 €
014 Atténuation de Produits	50 519,00 €	50 519,00 €	- €
002 Déficit antérieur reporté		0	
TOTAL	620 713,63 €	553 114,70 €	67 598,93 €
FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE	RESULTAT
RECETTES	620 713,63 €	633 499,11 €	12 785,48 €
DEPENSES	620 713,63 €	553 114,70 €	67 598,93 €
DEFICIT			
EXCEDENT		80 384,41 €	80 384,41 €

Section d'Investissement Compte Administratif 2019

RECETTES	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	DIFFERENCE
021 Virement à la section de fonctionnement	25 300,00 €			
10 Dotations, Fonds divers et réserves	207 219,86 €	216 058,94 €		-8 839,08 €
13 Subventions d'Investissement	260 759,93 €	137 369,35 €	123 390,58 €	-0,00 €
040 Opération d'ordre				
16 Emprunt et dettes	300 000,00 €	400 000,00 €		-100 000,00 €
23 construction		108,00 €		-108,00 €
024 Cession matériels				
TOTAL	793 279,79 €	753 536,29 €	123 390,58 €	-83 647,08 €

DEPENSES	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	DIFFERENCE
001 Déficit d'Investissement reporté	186 346,31 €	186 346,31 €		
13 reprise sur subventions	- €			
16 Emprunts et dettes assimilées	242 600,00 €	242 557,44 €		42,56 €
20 Frais d'études	18 060,00 €	17 245,76 €	0,00 €	814,24 €
21 Immobilisations corporelles	44 413,23 €	31 962,19 €	12 451,04 €	
23 Immobilisations en cours	286 860,25 €	264 000,71 €	22 859,54 €	
040 Opérations d'ordre	15 000,00 €	12 890,60 €		2 109,40 €
041 Opérations d'ordre				
TOTAL	793 279,79 €	755 003,01 €	35 310,58 €	2 966,20 €

INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	RESULTAT
RECETTES	793 279,79 €	753 536,29 €	123 390,58 €	-83 647,08 €
DEPENSES	793 279,79 €	755 003,01 €	35 310,58 €	2 966,20 €
DEFICIT		1 466,72 €		
EXCEDENT			88 080,00 €	-86 613,28 €

FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	RESULTAT
RECETTES	620 713,63 €	633 499,11 €		12 785,48 €
DEPENSES	620 713,63 €	553 114,70 €		67 598,93 €
DEFICIT				
EXCEDENT		80 384,41 €		80 384,41 €

BALANCE GENERALE	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	RESULTAT
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT				
RECETTES	1 413 993,42 €	1 387 035,40 €	123 390,58 €	-96 432,56 €
DEPENSES	1 413 993,42 €	1 308 117,71 €	35 310,58 €	70 565,13 €
DEFICIT				
EXCEDENT		78 917,69 €	88 080,00 €	166 997,69 €

Affectation des résultats

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		80 384,41 €	1 466,72 €		1 466,72 €	80 384,41 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice						
Totaux		80 384,41 €	1 466,72 €		1 466,72 €	80 384,41 €
Résultat de clôture		80 384,41 €	1 466,72 €			78 917,69 €
	Besoin de financement		1 466,72 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		35 310,58 €			
	Restes à réaliser RECETTES		123 390,58 €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		86 613,28 €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
80 384,41 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

05 / 2020 / 06- * - Devis sono Foyer Communal

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de changer la sono du foyer car le foyer est en cours de remise en état et propose aux membres du conseil municipal de retenir le devis de OKSONO pour un montant de 2297 € 02 TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2020 / 07- * - Vote des taxes

Monsieur le Président propose à l'assemblée de ne pas augmenter les 3 taxes : Taxe d'Habitation, Taxes sur le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti telles que présentées ci-dessous et passer au vote des différents taux :

Taxes communales	TAUX 2019 COMMUNAL	TAUX 2020 COMMUNAL
Habitation	18,08%	18,08%
Foncier Bâti	19,60%	19,60%
Foncier Non Bâti	41,37%	41,37%

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2020 / 08- * - Vote des subventions aux associations

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que lors de la réunion de la commission des finances, il avait été proposé d'allouer les sommes suivantes à chaque association comme suit :

	CA ANNEE 2019	BP 2020
Amitié Détente	150 € 00	150 € 00
Club des aînés	200 € 00	200 € 00
Amicale Laïque	1 400 € 00	1 200 € 00
LESTREM Nature	150 € 00	150 € 00
Les Charitables de VIEILLE-CHAPELLE	150 € 00	150 € 00
Comité des fêtes	2 000 € 00	2 500 € 00
Harmonie « le Réveil »	100 € 00	100 € 00
Club de modélisme	150 € 00	150 € 00
Avenir Loisirs Culture	150 € 00	150 € 00
Subvention DDEN	50 € 00	50 € 00
Ecurie de la Croix Saint Nicolas	150 € 00	150 € 00
Sourires d'autistes	150 € 00	0 € 00
Remember	200 € 00	200 € 00
ADMR	100 € 00	100 € 00
Les gardes de LORETTE	100 € 00	150 € 00
FOCAL 62	160 € 00	200 € 00
SIAD	100 € 00	100 € 00
PARTICIPATION DEFILE MILITAIRE	500 € 00	500 € 00
TOTAL	5 960 € 00	6 200 € 00

Monsieur le Président propose ensuite de délibérer sur les montants listés à chaque association. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2020 / 09- * - Délibération sur le montant des indemnités du maire et des adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal en date du 23 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire

Considérant que la commune compte 798 habitants

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du maire est, de droit, à 40.3% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Considérant la volonté de Monsieur le Maire, de la commune de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité.

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

Il est proposé au conseil municipal :

- D'annuler la délibération en date du 30 mai 2020
 - De calculer dans un premier temps l'enveloppe indemnitaire globale autorisée
 - Dans un second temps de fixer et de répartir l'enveloppe entre les élus dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ainsi calculée

Le Conseil, après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : Fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, à sa demande, commune suit :

- Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, à compter du 23 mai 2020

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

ARTICLE 2 : Fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints, comme suit :

- Les adjoints : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, à compter du 23 mai 2020

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

ARTICLE 3 : Rappelle que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

05 / 2020 / 10- * - Vote du Budget Primitif

Monsieur le Président propose le vote du Budget Primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES	BUDGET	DEPENSES	BUDGET
002 Excédents antérieurs reportés	78 917,69 €	011 Charges à caractère général	149 550,00 €
013 Produits de gestion courante	0,00 €	012 Charges de personnel	318 000,00 €
70 Produits de gestion courante	30 170,00 €	023 Virement à la section d'investis.	68 803,29 €
72 Travaux en régie	15 000,00 €	65 Autres charges de gestion cour.	43 734,25 €
73 Impôts et Taxes	380 073,00 €	66 Charges financières	19 000,00 €
74 Dotation, Subvention et Partic.	172 089,00 €	67 Charges exceptionnelles	44 143,15 €
75 Autres produits de gestion	17 500,00 €	014 Atténuation de produits	50 519,00 €
TOTAL	693 749,69 €	TOTAL	693 749,69 €

INVESTISSEMENT

RECETTES	BUDGET	DEPENSES	BUDGET
Subventions	309 680,50 €	Emprunts	
		remboursement emprunt	47 000,00 €
T.L.E	4 000,00 €	Gros entretien	15 000,00 €
F.C.T.V.A	49 480,68 €	Batiments	471 011,03 €
Autofinancement	68 803,29 €	Matériels	23 400,00 €
1068	86 613,28 €	Déficit	1 466,72 €
Emprunt	93 300,00 €	Voirie	54 000,00 €
TOTAL	611 877,75 €		611 877,75 €

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2020 / 11- * - Demande de remboursement location salle

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que les salles étaient louées durant la période de confinement. A cause du COVID 19 et de l'annulation des locations, trois personnes désirent le remboursement de leur location.

- La famille LEFEBVRE Sonia qui avait versé la somme de 85 € 00.
- La famille JACQUEMONT Marie-Pascale qui avait versé la somme de 140 € 00.
- La famille BLERIoT Ségolène qui avait versé la somme de 225 € 00.

Etant donné la situation, Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de reverser la totalité des sommes versées par chaque famille.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2020 / 12- * - Résultat de la commission d'appel d'offre pour la ferme Sénéchal.

Monsieur le Président donne le résultat de l'appel d'offre concernant la réhabilitation de la ferme Sénéchal en maison d'accueil de jour pour les personnes autistes adultes cela donne le résultat suivant :

ENTREPRISES RETENUES	LOTS	PRIX HT	PRX TTC
SATN	VRD / ESPACES VERT	229 500,00 €	275 400,00 €
NOVEBAT	GROS ŒUVRE	319 576,36 €	383 491,63 €
VAN HENIS	CHARPENTE METALLIQUE	57 500,00 €	69 000,00 €
NOVEBAT	ETANCHEITE / COUVERTURE	43 046,38 €	51 655,66 €
VAN HENIS	MENUISERIES EXTERIEURES	143 421,31 €	172 105,57 €
LAIGNEL	PLOMBERIE / CVC	217 800,00 €	261 360,00 €
EIFFAGE ENERGIE	ELECTRICITE	150 000,00 €	180 000,00 €
NOVEBAT	AMENAGEMENT INTERIEUR	187 224,05 €	224 668,86 €
NOVEBAT	RESTAURATION INTERIEURE	133 638,17 €	160 365,80 €
NOVEBAT	MENUISERIES BOIS	133 366,46 €	160 039,75 €
		1 615 072,73 €	1 938 087,28 €

Monsieur le Président demande ensuite de délibérer sur les entreprises retenues ainsi que sur les montants.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président explique ensuite que, comme la subvention demandée au conseil régional n'est pas encore passée en commission plénière et qu'elle n'a pas encore été obtenue, il est préférable de passer des ordres de service de préparation à chaque entreprise retenue. Pour cela, il a été demandé à chaque entreprise de chiffrer le montant des travaux liés à la préparation.

Monsieur le président demande donc de délibérer sur les prix de la phase de préparation tel que détaillée ci-après.

ENTREPRISES RETENUES	LOTS	PRIX HT	VALEUR	PRIX DE LA PREPARATION
SATN	VRD / ESPACES VERT	229 500,00 €	0,87%	2 000,00 €
NOVEBAT	GROS ŒUVRE	319 576,36 €	1,25%	4 000,00 €
VAN HENIS	CHARPENTE METALLIQUE	57 500,00 €	3,00%	1 725,00 €
NOVEBAT	ETANCHEITE / COUVERTURE	43 046,38 €		
VAN HENIS	MENUISERIES EXTERIEURES	143 421,31 €	3,00%	4 302,64 €
LAIGNEL	PLOMBERIE / CVC	217 800,00 €	0,90%	1 970,00 €
EIFFAGE ENERGIE	ELECTRICITE	150 000,00 €	1,00%	1 500,00 €
NOVEBAT	AMENAGEMENT INTERIEUR	187 224,05 €		
NOVEBAT	RESTAURATION INTERIEURE	133 638,17 €		
NOVEBAT	MENUISERIES BOIS	133 366,46 €		
		1 615 072,73 €	0,96%	15 497,64 €

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2020 / 13- * - Dossier PRADET

Monsieur le Président indique qu'il a été demandé au conseil Régional de subventionner la dernière tranche de travaux de la ferme Sénéchal pour un montant de 671 840 € 00 et que le dossier sera présenté à la séance plénière de septembre prochain. Le dossier sera présenté par le vice-président en charge de l'aménagement des territoires ruraux et il a émis un avis favorable.

Le tableau ci-dessous regroupe les dépenses et recettes équilibrant l'opération.

La date de démarrage des travaux est fixée au 1^{er} octobre et une fin de réalisation début mai.

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLE	RECETTES	
Etudes	228 896,25 €		Région Hauts-de-France : Fonds d'aide aux projets d'agglomération	671 840,00 €
Honoraires maîtrise d'oeuvre	125 975,67 €		Etat : Dotation d'Equipement en Territoires Ruraux	36 435,00 €
Ordonnancement P	12 920,58 €		Département du Pas-de- Calais	417 500,00 €
Bureau de contrôle,	20 000,00 €		Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois, Lys Romane	135 000,00 €
Sécurité, prévention, santé	20 000,00 €		Fédération départementale de l'énergie	30 000,00 €
Réseaux	20 000,00 €		Commune	553 193,98 €
Divers	30 000,00 €			
Travaux	1 615 072,73 €			
Lot 1 VRD, espaces verts	229 500,00 €	176 223,50 €		
Lot 2 Gros oeuvre étendu	319 576,36 €	319 576,36 €		
Lot 3 Charpente métallique	57 500,00 €	57 500,00 €		
Lot 4 Couverture, étanchéité, bardage	43 046,38 €	43 046,38 €		
Lot 5 Menuiseries extérieures, serrurerie	143 421,31 €	143 421,31 €		
Lot 6 Plomberie, chauffage ventilation, climatisation	217 800,00 €	217 800,00 €		
Lot 7 Electricité	150 000,00 €	150 000,00 €		
Lot 8 Aménagements intérieurs	187 224,05 €	187 224,05 €		
Lot 9 Dallages, enduits, restaurations intérieures	133 638,17 €	133 638,17 €		
Lot 10 Menuiseries intérieures	133 366,46 €	133 366,46 €		
Total	1 843 968,98 €	1 561 796,23 €	Total	1 843 968,98 €

05 / 2020 / 14- * - Dématérialisation des actes

- Vu la loi n°2004-809 DU 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L4141-1,
- Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,
- Considérant que la collectivité de VIEILLE CHAPELLE souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité

- De s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Pas-de-Calais
-

05 / 2020 / 15- * - Commission des impôts indirect

Monsieur le Maire propose de voter dans un premier temps les 6 commissaires titulaires et demande aux membres du conseil qui souhaitent en faire partie.

Se présentent :

Madame MOREL Dorothée
Monsieur DUTHOO Jean François
Monsieur COISNE Hadrien
Monsieur LEWEURS Serge
Monsieur BECART Joël
Madame MANTEN Marylène

Monsieur le Maire propose que le vote se fasse à bulletin secret, ce qui est accepté à l'unanimité par les membres du conseil.

Sont donc nommés comme commissaires titulaires :

Madame MOREL Dorothée
Monsieur DUTHOO Jean François
Monsieur COISNE Hadrien
Monsieur LEWEURS Serge
Monsieur BECART Joël
Madame MANTEN Marylène

Monsieur le Maire propose de voter ensuite les 6 commissaires suppléants et demande aux membres du conseil qui souhaitent en faire partie,

Se présente :

Monsieur MARIN David
Monsieur CRANKSHAW Freddy
Monsieur DEROUBAIX Hugues
Madame PAGES Nicole

Monsieur le Maire propose que le vote se fasse à bulletin secret, ce qui est accepté à l'unanimité par les membres du conseil.

Sont donc nommés comme commissaires suppléants :

Monsieur MARIN David
Monsieur CRANKSHAW Freddy
Monsieur DEROUBAIX Hugues
Madame PAGES Nicole

Il est proposé comme habitant de la commune :
Monsieur WALLE Michel

Monsieur le Maire propose que le vote se fasse à bulletin secret, ce qui est accepté à l'unanimité par les membres du conseil.

Est donc nommé comme commissaires Suppléant :
Monsieur WALLE Michel

Monsieur le Maire propose ensuite comme habitant extérieur de la commune en qualité de commissaire suppléant :
Monsieur SENECHAL Hubert

Monsieur le Maire propose que le vote se fasse à bulletin secret, ce qui est accepté à l'unanimité par les membres du conseil.

Est donc nommé comme commissaires suppléant :
Monsieur SENECHAL Hubert

05 / 2020 / 16- * - Rappel sur les permis de construire et les déclarations préalables

Monsieur le Président indique aux membres du conseil municipal que Monsieur CRANKSHAW et lui-même effectueront un état des lieux pour recenser dans la commune les travaux qui ont été effectués et qui n'auraient pas donné lieu à un permis de construire (maisons individuelles, garages, agrandissement de plus de 40m²) et pour toutes les demandes préalables (modifications de l'habitation principale, agrandissement de moins de 40m², carports, vérandas) qui génèrent de la taxe d'aménagement. Dans un premier temps, un courrier sera envoyé aux intéressés pour leur demander de se mettre en conformité.

Un rappel sera fait dans la feuille du mois.

Monsieur le Président précise que les portails et les grillages doivent être à clairevoie. Les portails pleins sont interdits au PLU.

05 / 2020 / 17- * - Les logements sociaux avec Maisons et cités

Monsieur le Président signale que le bailleur social Maisons et Cités s'est retiré du projet car l'opération n'est plus rentable pour lui. Monsieur le Président souhaite rencontrer Madame LEFEBVRE Nadine qui s'occupe du PLH à la CABBALR pour trouver une autre solution avec un autre bailleur social. Il devient urgent de trouver une solution.

05 / 2020 / 18- * - Recensement de la population

Monsieur le Président signale que le recensement de la population va se faire du 20 janvier au 21 février 2021 et propose que Madame SOUILLART Virginie soit la coordonnatrice des documents et de l'agent recenseur.

05 / 2020 / 19- * - Accord subvention Département FARDA 2020

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du département signalant que la commune va bénéficier de 30 000 € au titre du FARDA 2020 pour la poursuite des travaux de

réhabilitation de la ferme Sénéchal en lieu de vie pour autistes adultes. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'accepter cette subvention.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2020 / 20- * - Questions diverses

Dossier groupé de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'une demande groupée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les aléas retrait gonflement d'argile a été faite par le Symsagel.

Félicitations pour réélection

Monsieur le Président précise qu'il a reçu les félicitations pour sa réélection de Monsieur le Préfet, de Madame DEPREZ Marguerite, Députée, Madame DURIEZ Odette, Vice-présidente du Conseil Départementale, de Monsieur WACHEUX, ancien Président de la CABBALR, de Monsieur DAGBERT, Sénateur du Pas-de-Calais, de Monsieur DURIEZ Pierre, Conseil de développement de la CABBALR.

Transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI

Le pouvoir de police générale du maire ne peut en aucun cas être transféré au président d'un EPCI.

1° Les pouvoirs de police spéciale limitativement énumérés au A du I de l'article L.5211-9-2 du CGCT font l'objet d'un transfert automatique lorsque l'EPCI exerce la compétence correspondante

Il s'agit de :

- la police de la réglementation de l'assainissement au président de l'EPCI à fiscalité propre
- la police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers au président de l'EPCI à fiscalité propre ou du syndicat mixte
- la police de la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage au président de l'EPCI fiscalité compétent en matière de réalisation des aires d'accueil
- la police de la circulation et du stationnement au président de l'EPCI à fiscalité propre
- la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi au président de l'EPCI à fiscalité propre
- les polices spéciales de l'habitat (ERP, immeuble menaçant de ruine) au président de l'EPCI à fiscalité propre

Mécanisme de transfert de plein droit d'un pouvoir de police spéciale :

A la date de l'élection du président de l'EPCI, le président devient automatiquement l'autorité de police compétente.

Cette date déclenche un délai de six mois pendant lequel la maire peut s'opposer à ce transfert, dans chacun de ces domaines, en application du III de l'article L.5211-9-2 Précité. Ainsi, le maire conserve le pouvoir de police s'il a notifié son opposition au président de l'EPCI dans le délai de six mois.

En outre, dès lors qu'au mois un maire s'est opposé au transfert de ses pouvoirs de police, le président de l'EPCI peut renoncer à exercer les pouvoirs de police sur le territoire des autres communes membres. Il notifie sa renonciation à chacun des maires des communes membres dans un délai de 6 mois à compter de la réception de la première notification d'opposition. Ces types de décisions (oppositions du maire et renonciation du président de l'EPCI) sont des actes réglementaires qui sont soumis aux dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT. Ces décisions doivent faire l'objet d'une publicité et être transmises au préfet, au titre de contrôle de légalité

2) sur proposition d'une ou plusieurs maires des communes membres, et après accord de tous les maires et du président de l'EPCI (sans qu'il soit besoin de solliciter l'avis des conseils municipaux) peuvent être transférées les polices spéciales énumérées au B du 1 de l'article L.5211-9-2 du CGCT, soit :

- la police de l'organisation de la sécurité des manifestations culturelles et sportives lorsqu'elles ont organisées dans des établissements communautaires au président de l'EPCI à fiscalité propre
- la police de la défense extérieure contre l'incendie au président de l'EPCI à fiscalité propre
- la police spéciale en matière de dépôts sauvages (article l541-3 du code de l'environnement) au président de l'EPCI à fiscalité propre ou du syndicat mixte.

L'initiative (la proposition) comme l'accord des maires ainsi que l'accord du président de l'EPCI sont des décisions qui doivent être transmises au préfet. Le transfert est ensuite finalisé par un arrêté préfectoral

Le déclenchement du transfert de ces pouvoirs de police spéciale peut être opéré à tout moment. Le transfert n'étant effectif qu'une fois l'arrêté du préfet pris.

Info sur le conseil des jeunes et leurs projets

Les membres du conseil municipal des jeunes ont pour projet l'installation d'une boîte à livres, d'un parcours de santé avec une dizaine d'agrès. Lors de la dernière réunion, il a été décidé de prévoir une ligne budgétaire pour réaliser tout au moins ces deux projets. Concernant le second (parcours santé), il est possible de demander une subvention au conseil régional. La demande va être faite rapidement.

La prochaine réunion du conseil municipal des jeunes aura lieu le samedi 5 septembre de 12 à 14 H 00.

Mise en place d'un marché de village

Il est prévu la mise en place d'un marché communal le vendredi soir de 17 H 00 à 20 H 00. Madame MOREL et Monsieur CRANKSHAW vont prospecter les marchés environnants afin de voir les marchands intéressés pour venir à VIEILLE-CHAPELLE, le vendredi soir. Après cet exposé, Monsieur le Président demande qui est favorable à la création d'un marché le vendredi soir. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Dossier FSIL

Monsieur le Président donne lecture de la note préfectorale en date du 17 juin qui indique que des mesures seront possibles en faveur du financement des collectivités après le vote au Parlement. Dès réception des informations, Monsieur le Président proposera la réfection de la rue des Clercs en continuité des travaux de la restauration de la ferme Sénéchal.

Distribution des masques

Monsieur le Président signale que les derniers masques de la Région ont été distribués rue de Loisine et Rue de la Croix.

Travaux assainissement

Monsieur le Président donne quelques informations au sujet des travaux d'assainissement : la notification des contrats doit se faire le 8 juillet pour un démarrage des travaux fin octobre début novembre et les travaux de sécurisation de la place seront réalisés juste après, vers la fin décembre.

Jours de congés au titre de la période d'urgence sanitaire.

Monsieur le Président donne lecture de la note préfectorale en date du 27 avril indiquant l'obligation aux agents de prendre 5 jours de congés annuels entre le 17 avril et la fin de l'état d'urgence sanitaire (11 mai). Monsieur le Président signale en avoir discuté en réunion d'adjoints et qu'il a été décidé de réduire à 3 jours la prise de congés obligatoires et non 5 jours. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'accepter cette proposition. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Projet de l'étang

Monsieur le Président signale qu'il a été interpellé par deux riverains de la rue de Loisine à propos du projet de la base de loisirs et du futur étang de pêche sur l'ancien stade de football. Ce projet qui a démarré en 2017 vise à aménager la zone naturelle et une partie de zone 1AUb en espace d'agrément tout en respectant et en améliorant même la biodiversité actuelle. Ce projet est actuellement à l'étude car il faut fournir à la DREAL l'étude environnementale qui doit durer 8 mois pour que le projet soit validé. Cette étude est en cours de réalisation par le cabinet CHEROUTRE et Monsieur le Président propose à l'assemblée de faire une réunion publique pour expliquer les aménagements qui pourraient y être apportés et rassurer le voisinage limitrophe du terrain communal. Monsieur le Président précise que c'est dans cette optique que le terrain de Madame MOUQUET a été racheté par la commune et qu'il reste encore une parcelle à acquérir.

BEETHOVEN rencontre musicale en Artois

Madame MOREL explique aux membres du conseil municipal qu'il est prévu une soirée musicale le vendredi 13 novembre, à 20 H 00 à l'église de VIEILLE CHAPELLE, à l'occasion du 250^{ème} anniversaire de la naissance de BEETHOVEN. La vie de BEETHOVEN étant racontée en musique avec un quatuor, il y aura également l'intervention des enfants de l'école.

La comédie de Béthune.

Madame MOREL indique qu'elle a eu de nouveau la Comédie de Béthune pour un spectacle le 17 avril 2021 à RICHEBOURG pour un coût de 200 € 00 en sachant qu'il y aura un atelier pour les jeunes de 8 à 12 ans en mars pour un stage de 2 H00 avec un comédien avant ce spectacle. Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de délibérer pour le stage pour un coût de 200 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Orange fibre

Monsieur le Président signale qu'Orange attend l'accord de SFR pour effectuer les branchements de la fibre pour ses abonnés.

Les réunions de conseil

Madame PRUVOST demande si les réunions de conseil vont toujours se faire le vendredi soir, car dès la rentrée de septembre elle aura des répétitions de musique et ne pourra plus assister aux réunions. Monsieur le Président indique que les réunions pourraient se faire le samedi.

Casier de rétention d'eau du lotissement

Monsieur MARIN David explique aux membres du conseil municipal qu'il a ramassé des billes plastiques provenant des casiers de rétention d'eau du lotissement après une tempête. Monsieur le Président signale qu'il en avait informé le cabinet MOBESTA pour qu'il vidange les tuyaux.

Réunion des 21 communes rurales

Monsieur LEWEURS pose la question concernant les réunions du groupe ruralité pour la CABBLAR. Monsieur le Président signale qu'il y aura 2 candidats à la présidence de la CABBLAR et que le groupe ruralité aimerait avoir 3 postes de Vice-Présidence à savoir la territorialisation, l'eau et les finances.

Les agents

Madame MOREL tient à remercier les agents pour la mise en place des gestes barrières et du protocole sanitaire suite à la reprise de l'école, elle signale également qu'à la rentrée de septembre Madame FLAMENT Carine va remplacer Madame SABRE Marine souffrante durant la durée du congé parental de Madame LIBBRECHT Camille.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 H 40



Jean-Michel DESSE
Maire